

DOSSIER MARIAGE



Mairie de Bussac Forêt

2 place de la gare

17210 BUSSAC FORET

Tél : 05.46.04.38.20 Fax : 05.46.04.31.47

Courriel : mairie.bussacforet@orange.fr

Site internet : www.bussac-foret.fr

PIECES A FOURNIR

> COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

Français(e) né(e) en France :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier (six mois pour les territoires d'Outre Mer).

Français(e) né(e) à l'étranger ou français(e) par naturalisation :

Délivrée par le ministère des Affaires étrangères, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier.

Ministère des Affaires étrangères

Service central de l'état civil

44941 Nantes cedex 9

Tél. 02 51 77 20 20

Internet : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html

Apatride et réfugiée) politiques :

Délivrée par l'office français de protection des apatrides et réfugiés(ées), datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier.

O.E.P.R.A

201, rue Carnot

94136 Fontenay-sous-Bois

Tél. 01 58 68 10 10

Ressortissant(e) étranger(ère) :

Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

La copie intégrale de l'acte de naissance devra être rédigée en français ou traduit par un traducteur assermenté près d'une Cour d'appel en France.

> JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE RÉCENT (original et photocopie)

Bail locatif et quittance de loyer récente (agences immobilières ou bailleurs sociaux), factures **EDF**, **GDF**, facture de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation, attestation ASSEDIC.

> JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ (original et photocopie)

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de l'OFPRA pour les réfugiés(ées) ou apatrides, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère, ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie.

> DÉSIGNATION DES TÉMOINS

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité permis de conduire, passeport).

Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus.



BUSSAC FORET

> **RESSORTISSANT(E) ÉTRANGER (ERE)**

Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Certificat de célibat

Datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Certificat de non remariage -pour les divorcés(ées)-

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Copie du jugement définitif de divorce (original + traduction établie par le consulat ou par un traducteur assermenté).

> **CAS PARTICULIERS**

Majeur(e) sous curatelle :

Jugement ou document du greffe du Tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

Majeur(e) sous tutelle :

Jugement ou document du greffe du Tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

Veuf(ve) :

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

Enfants communs nés avant le mariage :

ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent avoir été reconnus par les deux parents
livret de famille de parents non mariés
- acte de naissance de moins de trois mois

Militaire de la légion étrangère depuis moins de 5 ans :

Autorisation du ministère de la Défense.

Agent diplomatique ou consulaire :

Autorisation du ministère des Affaires étrangères.

Vous devrez remettre à la mairie les documents listés ci-dessous. Ils seront utilisés pour la publication des bans et pour la constitution de votre dossier de mariage.

Consultez le service d'état-civil de la mairie pour plus d'informations.



RENSEIGNEMENTS

La célébration du mariage à BUSSAC-FORET est possible si :

- L'un (e) des futurs époux (ses) y est domicilié
- L'un (e) des futurs époux (ses) y détient une résidence continue établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.
- L'un de leurs parents y soit domicilié
- avoir 18 ans révolus

Pour pouvoir procéder à la publication des bans et fixer une date de cérémonie, vous devez **OBLIGATOIREMENT** déposer un dossier complet. Le dépôt s'effectue au secrétariat de mairie (Seul le contrat de mariage n'est pas exigé le jour de dépôt du dossier) au minimum 1 mois avant . Il est impératif que les deux époux soit présent lors de ce dépôt.

L'acte de mariage mentionnera les noms des époux dans l'ordre choisi par eux lors de la constitution du dossier.

Nota : après étude des pièces du dossier , les futurs (es) époux (ses) pourront faire l'objet d'une audition, commune ou séparé afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CEREMONIE

DATE DU MARIAGE ____/____/20 ____ A ____H____

CEREMONIE RELIGIEUSES OUI NON
____/____/20 ____ A ____H____

ECHANGE DES ALLIANCE EN MAIRIE OUI NON

ENFANTS EN COMMUN:.....
.....
.....
.....
.....

AUTORISATION DE PUBLICATION PRESSE

Nous soussigné(e)s NOMS/PRENOMS

Autorisons par la présente qu'il soit fait mention de la célébration de votre mariage dans le bulletin municipal ou autres publications municipales

OUI NON

Date:

Signatures :

Les intéressé(e)s peuvent exercer leur droit de consultation et de rectification des informations détenues par la commune de BUSSAC-FORET

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT AU (A LA) FUTUR (E) L'EPOUX(SE)

FUTUR(E) EPOUX(SE)

NOM :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

PROFESSION :

NATIONALITE :

SITUATION : Célibataire
Veuf depuis le

Divorcé depuis le

DOMICILE :

PERE DU FUTUR(E) EPOUX(SE)

NOM :

PRENOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

Précisez la date du décès s'il y a lieu

MERE DU FUTUR(E) EPOUX(SE)

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

Précisez la date du décès s'il y a lieu

SIGNATURE



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT AU (A LA) FUTUR (E) L'EPOUX(SE)

FUTUR(E) EPOUX(SE)

NOM :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

PROFESSION :

NATIONALITE :

SITUATION : Célibataire
Veuf depuis le

Divorcé depuis le

DOMICILE :

PERE DU FUTUR(E) EPOUX(SE)

NOM :

PRENOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

Précisez la date du décès s'il y a lieu

MERE DU FUTUR(E) EPOUX(SE)

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

Précisez la date du décès s'il y a lieu

SIGNATURE



RESEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTRAT DE MARIAGE

CONTRAT DE MARIAGE: OUI NON

Si oui , le contrat de mariage a été signé le

Chez Maitre

Notaire à

(fournir le certificat d'établissement du contrat délivré par le notaire)



ATTESTATION

En application de l'article 441-7 du code pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts; 2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère; 3) de faire usage d'une attestation ou un certificat inexact et falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 450000 Euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Je soussigné(e) :

Né(e)le : À

ATTESTE SUR L HONNEUR

Avoir mon domicile sis :

.....depuis le :

Avoir ma résidence sise :

.....depuis le :

Exercer la profession de :

Etre célibataire Etre veuf(ve) depuis le décès de mon époux le :

Ne pas être remarié(e) depuis mon divorce rendu le :

Rayer la mention inutile

Fait à Bussac Forêt

le.....

Signature

ATTESTATION

En application de l'article 441-7 du code pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000euros d'amende le fait : 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts; 2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère; 3) de faire usage d'une attestation ou un certificat inexact et falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 450000 Euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Je soussigné(e) :

Né(e)le : À

ATTESTE SUR L HONNEUR

Avoir mon domicile sis :

.....depuis le :

Avoir ma résidence sise :

.....depuis le :

Exercer la profession de :

Etre célibataire Etre veuf(ve) depuis le décès de mon époux le :

Ne pas être remarié(e) depuis mon divorce rendu le :

Rayer la mention inutile

Fait à Bussac Forêt

le.....

Signature

RESEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS

PREMIER TEMOIN (obligatoire)

NOM

.....

PRENOM

.....

DATE DE NAISSANCE

.....

LIEU DE NAISSANCE

.....

PROFESSION

.....

DOMICILE

.....

.....

DEUXIEME TEMOIN (obligatoire)

NOM

.....

PRENOM

.....

DATE DE NAISSANCE

.....

LIEU DE NAISSANCE

.....

PROFESSION

.....

DOMICILE

.....

.....

Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus sans distinction de sexe .

Ils doivent être au minimum 2 et au maximum 4

RESEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS

TROISEME TEMOIN (facultatif)

NOM

.....

PRENOM

.....

DATE DE NAISSANCE

.....

LIEU DE NAISSANCE

.....

PROFESSION

.....

DOMICILE

.....

.....

QUATRIEME TEMOIN (facultatif)

NOM

.....

PRENOM

.....

DATE DE NAISSANCE

.....

LIEU DE NAISSANCE

.....

PROFESSION

.....

DOMICILE

.....

.....

Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus sans distinction de sexe .
Ils doivent être au minimum 2 et au maximum 4

LE MAIRE ET L'ENSEMBLE DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITENT UNE TRÈS BELLE CÉRÉMONIE ET
VOUS PRÉSENTENT TOUS LEURS VŒUX DE BONHEUR.

